

les compagnies et pour toutes les formes de dividendes, annuels ou différés. Plus petite est la prime payée, plus fort est le pourcentage du dividende.

Il y a plusieurs questions particulières dans la répartition des dividendes qui ne sont pas clairement comprises par la moyenne des agents d'assurance. Par exemple, il serait naturel de conclure qu'une compagnie dont les dépenses d'assurance excèdent son chargement total ne pourrait contribuer en rien aux dividendes par une épargne sur le chargement; mais une telle conclusion serait erronée.

Une compagnie peut, sur la totalité de ses affaires, avoir une épargne considérable provenant du chargement et cependant aucune compagnie ne pourrait créditer à une police quoi que ce soit provenant de cette source dans la première année ou les deux premières années, même si elle pouvait payer un bon dividende sur un tel contrat à cause d'une épargne plus forte sur la mortalité dans les premières années. D'un autre côté, une compagnie peut n'avoir aucune épargne provenant du chargement sur l'ensemble de ses affaires et cependant créditer à bon droit à certaines polices des sommes considérables provenant de cette source.

La compagnie mise à part, le chargement sur une police pour la première année couvre-t-il les dépenses afférentes à l'inscription de cette police dans les livres? Les dépenses subséquentes concernant cette police, sa part dans les dépenses générales, peuvent très bien être couvertes par le chargement. Il peut s'écouler plusieurs années avant que l'épargne provenant du chargement compense le déficit de la première année; mais alors il y aura un gain matériel au crédit de cette police.

Dans les conditions mentionnées, il peut facilement arriver qu'une compagnie prenne un si grand nombre de nouveaux contrats dans une certaine année, que les dépenses totales excèdent le chargement total de cette année et cependant les anciennes polices auront droit à un plus fort crédit provenant de l'épargne sur le chargement que les polices d'une date correspondante prises dans une autre compagnie, dont le chargement total excède les dépenses totales, à cause du petit nombre de contrats pris dans l'année par cette dernière compagnie.

En d'autres termes, il n'est pas forcé qu'une police particulière prise dans une certaine compagnie, dont les dépenses totales excèdent le chargement total, ait droit à un dividende plus faible du fait de l'épargne sur le chargement, qu'une police correspondante prise dans une autre compagnie, dont le chargement total excède les dépenses totales, quand bien même le pourcentage du chargement par rapport à la prime nette serait le même dans les deux compagnies.

LES INCENDIES D'UN SIECLE

[Journal of Fire]

En 1858, David D. Dana publia à Boston son ouvrage intitulé: "The Fireman", dans lequel il donne une liste de ce qu'il appelle les grands incendies [nous dirions aujourd'hui conflagrations] qui eurent lieu dans ce pays pendant les cinquante années précédentes. En réalité la liste commence à l'incendie du 20 mars 1760 à Boston; mais c'est le seul cas antérieur à l'année 1800 pour lequel il y ait des données. On peut donc dire que la liste fournie par Dana indique pour la première moitié du siècle les pertes causées par ce qu'on appelait alors de grands incendies. Dana n'énumère aucun incendie où les pertes ont été inférieures à \$20,000. Toutefois, il y en eut très peu—peut-être pas plus de 5 pour cent—où les pertes aient été aussi faibles; la limite supérieure atteinte est de \$17,000,000.

Dans la première moitié du XIXe siècle il y eut deux incendies où les pertes atteignirent ce chiffre de \$17,000,000, celui de la ville de New-York en 1835 et celui de San Francisco en 1851. Les statistiques de Dana semblent complètes—probablement aussi complètes qu'elles peuvent l'être.

Le montant total des pertes indiquées par la liste de Dana s'élève à \$191,000,000.

Cinquante ans plus tard—exactement quarante-huit ans—le National Board of Fire Underwriters publiait, dans son rapport pour 1906, une liste des incendies appelés conflagrations qui ont eu lieu de 1866 à 1906. Cette liste couvre à peu près les cinquante ans qui ont suivi l'établissement de celle de Dana. Aucun incendie figurant dans la liste du National Board n'implique une perte de moins de \$500,000, et le plus grand incendie est celui de Chicago en 1871 avec une perte de \$160,000,000; le second est celui de Boston l'année suivante avec une perte de \$70,000,000 et le troisième l'incendie de Baltimore en 1904 avec une perte de \$50,000,000. Le total s'élève à \$557,000,000.

Il est à remarquer que la perte la plus faible enregistrée par le National Board est vingt-cinq fois plus grande que la perte la plus faible figurant sur la liste de Dana. Néanmoins, dans la seconde moitié du siècle, avec un minimum vingt-cinq fois plus fort que dans la première moitié, les pertes résultant de grands incendies sont près de trois fois plus fortes que dans cette première période.

La perte maximum pour la première moitié du siècle est de \$17,000,000 tandis que pour la deuxième période, elle est de \$165,000,000, ou à peu près dix fois plus grande.

Les statistiques publiées par le National Board of Fire Underwriters s'arrêtent à la fin de 1905. Depuis, la catastrophe de San Francisco, s'est produite et, avec une perte de \$250,000,000, un nouveau maximum est établi. Ce maximum est quinze fois plus grand que celui de la première période. Dans cette première période, il y a eu vingt-six incendies avec des pertes égales ou supérieures à \$1,000,000, tandis que dans la seconde période, jusqu'à la fin de 1905, il y en a eu soixante-dix-huit. Ces incendies de \$1,000,000 indiquent ainsi une augmentation de pertes pour la dernière période de trois fois celles de la première.

Les sommes citées plus haut concernent les pertes de propriétés à l'exclusion des pertes subies par les compagnies d'assurance. Les premières représentent les pertes totales causées par le feu, tandis que les dernières représentent cette partie des pertes qui est remboursée à l'assuré par l'assureur.

Dans l'ensemble la perte des assurances est d'environ 60 pour cent des pertes totales sur la propriété. Ainsi, pour une période de trente ans—de 1875 à 1904 inclusivement—le Chronicle enregistre une perte sur la propriété de \$3,600,000,000, tandis que la perte d'assurance était de \$2,207,000,000, c'est-à-dire 61 pour cent. Pendant la même période, la perte sur la propriété causée par les grands incendies, enregistrés par le National Board, s'est élevée à \$272,000,000 et la perte d'assurance à \$163,000,000, ou 60 pour cent de la perte sur la propriété, soit encore à peu près 71.2 pour cent de la perte d'assurance causée par tous les incendies.

Travaux d'Inventeurs

Nos lecteurs trouveront plus bas une liste de brevets canadiens et américains récemment obtenus par l'entremise de MM. MARION & MARION, solliciteurs de brevets, Montréal, Canada, et Washington, E.-U.

Tout renseignement à ce sujet sera fourni gratis en s'adressant au bureau d'affaires plus haut mentionné.

Nos CANADA

- 100278—Isaie Rancourt, Napierville, Qué. Appareil de tirage ajustable.
- 100236—Charles Hy. White, Charlottetown, I.-P.-E. Bouteille non-réemplissable.
- 100288—Louis E. L. Themks, Strathcona, Alta. Bouteille non-réemplissable.
- 100320—Paul F. C. Dumais, Hull, Qué. Moule pour blocs de béton.

Nos ETATS-UNIS

- 825737—William Williams, Morrisburg, Ont. Composition pour détruire les insectes.
- 826571—Michael Henry, Port Dalhousie, Ont. Poteau d'amarrage pour quais, éclusés, etc.
- 826828—Olivier Blais, Bromptonville, Qué. Joint de rails.
- 827727—Joseph Moreau, St-Germain de Grantham, Qué. Machine à écorcer.